

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 V8 Vœu relatif à la réforme de l'administration parisienne.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant les contraintes budgétaires particulières auxquelles fait face la Ville de Paris du fait de la mise en œuvre du pacte de responsabilité qui prévoit des économies à hauteur de 11 milliards d'euros sur les dotations aux collectivités territoriales d'ici à 2017 ;

Considérant l'objectif premier qu'est la mise en œuvre du programme de mandature et le refus d'une politique indifférenciée de réductions de dépenses ;

Considérant l'engagement de la Mairie de Paris et de l'ensemble des groupes de la majorité dans un effort de sobriété, qui doit être partagé par l'administration et son encadrement supérieur ;

Considérant la nécessité d'encourager un fonctionnement moins pyramidal de l'administration, qui s'appuie davantage sur l'encadrement de proximité, soit plus collaboratif et génère plus de transversalité entre les directions ;

Considérant que la réduction envisagée du nombre de directions de la Ville de Paris de 27 à une vingtaine est une première étape qui permet de recentrer l'action des directions et de créer plus de synergies entre des missions proches, en maintenant un haut niveau d'ambition pour ces missions et en veillant à l'amélioration de la qualité du service public rendu aux Parisiennes et aux Parisiens, et aux conditions de travail des agents ;

Considérant que la réforme de l'administration parisienne nécessite d'être réalisée en toute transparence et en associant les agents et les organisations syndicales, auxquelles les grands principes de réorganisation ont été présentés lors d'un comité technique paritaire exceptionnel présidé par la Maire de Paris le 16 mai, avant l'enclenchement de la réorganisation ;

Considérant que la modernisation de l'administration devra se poursuivre dans un objectif d'amélioration des services rendus aux usagers et en concertation étroite avec les Parisiennes et les Parisiens ;

Considérant le vœu de Mme Danielle SIMONNET relatif à la réforme annoncée de l'administration parisienne ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que la Maire de Paris s'engage :

- A instaurer une discussion globale sur les relations financières entre l'Etat et la ville de Paris ;
- A conduire un travail de consultation et d'identification précise des attentes des Parisiennes et des Parisiens en matière d'amplitudes horaires et d'accessibilité des services publics ;
- A associer pleinement l'ensemble des agents et les organisations syndicales à la réforme de l'administration parisienne en partageant le calendrier et les objectifs et en associant les conseillers de Paris à la démarche ;
- A poursuivre la mise en œuvre de la réforme de la catégorie C et la politique de déprécarisation et à lutter contre le temps partiel subi.